



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 7 avril 2022

Objet : Création de tarifs pour a casa di e scenze

Date de la convocation : 1^{er} avril 2022

Date d'affichage de la convocation : 1^{er} avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 14

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Laura à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Monsieur PIERI Pierre à Madame de GENTILI Emmanuelle ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien à Madame SALGE Hélène ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ;
Monsieur ZUCCARELLI Jean à Madame SALGE Hélène ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2144-3;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) et notamment l'article L 2125-1 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2020/FEV/01/04 en date du 18 février 2020 portant approbation de la politique tarifaire de A casa di e Scenze ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 5 avril 2022 ;

Considérant l'inauguration d'A Casa di e Scenze le 15 février 2020 ;

Considérant que ce lieu est destiné à diffuser de l'information scientifique au grand public à travers ses expositions et ses conférences et à accueillir régulièrement un public plus ciblé, notamment le public scolaire, pour des activités et projets spécifiques ;

Considérant qu'après deux années d'activités, il convient de compléter la politique tarifaire existante pour répondre à la création de deux nouvelles activités nécessitant une tarification ;

Considérant les tarifs en vigueur :

Pour la visite d'A Casa di e Scenze

- Plein tarif : 5€
- Tarif social (chômeurs et bénéficiaires du RSA) : 1€
- Tarif personnes en situation de handicap et accompagnants : 1€
- Tarif jeune jusqu'à 18 ans et étudiants : 2,5€
- Tarif groupe + de 10 personnes : 4€ / personne

Considérant la gratuité des visites dédiées au public scolaire.

Considérant la location de l'auditorium (54 places) :

- La journée : 250€
- La ½ journée : 150 €

Considérant les tarifs des conférences :

- Les conférences organisées dans l'auditorium d'A Casa di e Scenze sont gratuites
- Les conférences organisées à l'Alb'oru ou au Théâtre municipal : 2 € / personne

Après avoir entendu le rapport de madame Ivana POLISINI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** les deux nouveaux tarifs suivants en adéquation avec la création de deux nouvelles activités :

Tarifs nouvelles activités :

- Tarif trimestriel « Club Science » :
 - o 30€ = tarif plein
 - o 15€ = tarif social ((chômeurs, bénéficiaires du RSA)
- Tarif « Atelier adulte » : 15€/heure.

Article 2 :



- **Autorise** l'application des tarifs proposés à compter du 01/05/2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs et sera affichée en Mairie

Signé par Pierre SAVELLI
Date : 22/04/2022
Qualité : MAIRE